

Délibération du 14 octobre 2022

délibération **N°2022-61 C**

objet **Décision modificative n°1 – Budget annexe « Centre de tri de Gilly »**

- Date de convocation : le 07 octobre 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 octobre 2022 s'est réuni le 14 octobre 2022 à 15 h 30 au Bâtiment « La Pyramide », salle de réunion « KHEOPS », Parc d'activité Alpespace, 61 Voie Champollion 73800 PORTE-DE-SAVOIE et en visio.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 25

- **Etaient présents : 21**

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	BADIN Benoît
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	SPIGARELLI Lucien
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	REYNAUD Claude

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 4

THEVENON Raphaël donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à DAL BIANCO Serge

DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves

GIRAUD Murielle donne pouvoir de vote à BLANQUET Denis

Délégués excusés : 8

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; SARTORI Walter ; FABRE Maryse ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian ; RUFFIER-LANCHE René ; BOIRON Laurence ; ROUGEAUX Jean-Pierre

Délégués absents : 6

BRUN Pierre ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GUIGUE Thibault ; DANIS Georges ; AMET Yannick

Délibération du 14 Octobre 2022

délibération **N°2022-61 C**

objet **Décision modificative n°1 – Budget annexe « Centre de tri de Gilly »**

Monsieur Christian RAUCAZ, Vice-Président, expose la nécessité de procéder à un ajustement d'inscription de crédits du budget principal au travers d'une décision modificative.

La présente décision modificative n°1 du budget annexe « Centre de tri de Gilly » s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses	BP 2022	BS	DM1	Total
Chap. 011 - Charges à caractère général	365 000,00 €		75 000,00 €	440 000,00 €
Chap. 012 - Charges de personnel (refacturé par BP)	70 000,00 €			70 000,00 €
Chap. 042 - Amortissements	45 000,00 €			45 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)		877 300,45 €		877 300,45 €
023 - Financement de l'investissement	0,00 €	88 321,00 €		88 321,00 €
Total dépenses de fonctionnement	480 000,00 €	965 621,45 €	75 000,00 €	1 520 621,45 €

Recettes	BP 2022	BS	DM1	BS
Chap. 70 - Prestations de services	120 000,00 €		75 000,00 €	195 000,00 €
Chap. 74 - Subventions d'exploitation	317 000,00 €	965 621,45 €		1 282 621,45 €
Chap. 042 - Quote part subv. transférée (777)	43 000,00 €			43 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)				0,00 €
Total recettes de fonctionnement	480 000,00 €	965 621,45 €	75 000,00 €	1 520 621,45 €

Explications :

Les tonnages réels de cartons entrants sur le site de Gilly (4 200 tonnes au 31/08) sont supérieurs aux tonnages prévisionnels 2022 (4 000 tonnes pour l'ensemble de l'année).

Les recettes afférentes seront donc supérieures aux prévisions du BP 2022, de même que les charges nécessaires au fonctionnement du site, notamment les consommables et le personnel (en intérim).

Il est donc nécessaire d'abonder le budget de fonctionnement à hauteur de 75 000 € :

- en dépenses : chapitre 011 (achats et prestations),
- en recettes : chapitre 70 (prestations de tri).

Vu les crédits inscrits au budget primitif et au budget supplémentaire de l'exercice 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la décision modificative n°1 du budget annexe « Centre de tri de Gilly » comme détaillé ci-dessus.



La Présidente,
Marie BENEVISE